

## Séance du Conseil communal du 24 octobre 2011

### N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 SEPTEMBRE 2011.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
~~Mlle LEJEUNE~~, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et ~~AYDIN~~, Echevins et Echevines;  
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, DELOBEL, ~~DUKERS~~, ~~LEGROS~~, ~~ELSEN~~, ~~DETHIER~~, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, Conseillers et Conseillères.  
M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

### LE CONSEIL,

0637 N° 03.- **CONSEIL COMMUNAL - Démission d'une Conseillère communale - Mlle LEJEUNE Catherine (Liste n° 4 M.R.) - Prise d'acte.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

de la démission présentée par Mlle LEJEUNE Catherine de ses fonctions de Conseillère communale (Liste n° 4 M.R.).

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;  
MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et ~~AYDIN~~, Echevins et Echevines;  
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;  
MM. HALLEUX, DELOBEL, ~~DUKERS~~, ~~LEGROS~~, ~~ELSEN~~, ~~DETHIER~~, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, Conseillers et Conseillères.  
M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

0638 N° 04.- **CONSEIL COMMUNAL - Désistement d'un membre élu (1er suppléant en ordre utile) - M. LEIDGENS Vincent (Liste n° 4 M.R.) - Prise d'acte.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

du désistement de M. LEIDGENS Vincent, 1er suppléant en ordre utile de la Liste n° 4 (M.R.) issue des élections communales du 8 octobre 2006.

0639 N° 05.- **CONSEIL COMMUNAL - Désistement d'un membre élu (2ème suppléant en ordre utile) - M. HANET Pierre (Liste n° 4 M.R.) - Prise d'acte.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

du désistement de M. HANET Pierre, 2ème suppléant en ordre utile de la Liste n° 4 (M.R.) issue des élections communales du 8 octobre 2006, en vue du remplacement de Mlle LEJEUNE Catherine, Conseillère communale démissionnaire.

0640 N° 06.- **CONSEIL COMMUNAL - Désistement d'une membre élue (3ème suppléante en ordre utile) - Mme DOCQUIER Marie-Pierre épouse DELHEZ (Liste n° 4 M.R.) - Prise d'acte.**

A l'unanimité des membres présents,

## PREND ACTE

du désistement de Mme DOCQUIER Marie-Pierre épouse DELHEZ,  
3ème suppléante en ordre utile de la Liste n° 4 (M.R.) issue des élections  
communales du 8 octobre 2006, en vue du remplacement de Mlle LEJEUNE  
Catherine, Conseillère communale démissionnaire.

**0641 N° 07.- CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal - Mise à jour du tableau de préséance - M. VOISIN Guillaume (Liste n° 4 M.R.).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

VALIDE

les pouvoirs de M. VOISIN Guillaume prédésigné;

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND

la prestation de serment de l'intéressé ainsi que la déclaration de M. le Président l'installant dans ses fonctions de Conseiller communal;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MODIFIE

en conséquence, le tableau de préséance des Conseillers communaux en y supprimant l'inscription de Mlle LEJEUNE Catherine et en y ajoutant celle de M. VOISIN Guillaume.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR et ~~AYDIN~~, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, ~~DUKERS~~, LEGROS, ~~ELSEN~~, ~~DETHIER~~, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, MM. DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**0642 N° 08.- CONSEIL COMMUNAL - Pacte de Majorité - Avenant n° 3 - Approbation.**

Par 18 voix contre 12,

ADOPTE

l'avenant n° 3 au Pacte de Majorité présenté par les Groupes politiques P.S. et M.R.

**0643 N° 09.- COLLEGE COMMUNAL - Prestation de serment d'un Echevin - Mise à jour du tableau de préséance.**

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND

la prestation de serment de M. DEGEY Maxime entre les mains de M. le Bourgmestre qui l'installe en qualité de huitième Echevin;

MODIFIE

le tableau de préséance en conséquence suivant les règles qu'il a fixées en sa séance du 30 octobre 2006.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, ~~AYDIN~~ et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, ~~DUKERS~~, LEGROS, ~~ELSEN~~, ~~DETHIER~~, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**0644 N° 10.- CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre et intérieur - Modification de l'article 51 (dénomination des Sections) - Modifications.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## MODIFIE

comme suit, l'article 51 de son Règlement d'Ordre intérieur :

- " Article 51.- Le Conseil communal crée en son sein des sections "
- " chargées d'étudier les affaires relevant des domaines suivants qui leur "
- " sont renvoyées par le Collège communal ou par le Conseil communal : "
- " - Administration générale - Police - Sécurité; "
- " - Urbanisme - Logement - Rénovation urbaine; "
- " - Culture - Finances - Budget - Politique de l'Emploi - Informatique; "
- " - Instruction publique - Evénements - Sports; "
- " - Egalité des Chances - Santé; "
- " - Personnel - Etat civil - Population - Cultes; "
- " - Aménagement du Territoire - Affaires économiques - Mobilité - "
- " Relations interculturelles; "
- " - Travaux - Propreté publique; "
- " - Environnement - Tourisme - Jeunesse. "
- " Ces sections sont chargées d'éclairer le Conseil communal. "

**0645 N° 11.- BUDGET COMMUNAL 2011 - A.S.B.L. "Royal Verviers Natation" - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Royal Verviers Natation" sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de la Plaine Peltzer le 17 septembre 2011 afin d'y organiser son assemblée générale annuelle et un barbecue (subside de 54,00 €- tarif indexé 2011);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**0646 N° 12.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Mme HUBERTY Annick - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

- d'accorder son aide à Mme HUBERTY Annick sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle du Domaine des Tourelles le 15 octobre 2011 afin d'y organiser une fête d'anniversaire (subside estimé à 160,00 €- tarif indexé 2011);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**0647 N° 13.- POLICE ADMINISTRATIVE - Règlements coordonnés au niveau de la Zone de Police "Vesdre" - Annexes verviétoises - Modifications.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## ARRETE :

Art. 1.- Dans le texte des Annexes verviétoises des Règlements coordonnés de Police de la Zone "Vesdre" tel qu'adopté en sa séance du 30 juin 2008 et modifié le 31 mars 2009, l'énumération prévue à l'article 18 est complétée de la façon suivante :

- 27) avenue de Spa;
- 28) avenue Nicolai;
- 29) en Mi-Ville;
- 30) à proximité immédiate des moyennes et grandes surfaces.

- 0648 N° 14.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement, rue Robert Centner).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
ARRETE :  
Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit, côté impair, rue Robert Centner n° 9, sur une distance de 1,5 mètre de part et d'autre du garage. Cette mesure sera matérialisée par le traçage au sol de lignes jaunes discontinues.
- 0649 N° 15.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction du stationnement côté impair, rue de la Halte).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
ARRETE :  
Art. 1.- Le stationnement est interdit du côté des immeubles portant les numéros impairs dans la rue de la Halte. Cette mesure sera matérialisée par des signaux E1.
- 0650 N° 16.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, chaussée de Heusy).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
ARRETE :  
Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, chaussée de Heusy, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 34. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.
- 0651 N° 17.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Grand'Ry).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
ARRETE :  
Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Grand'Ry, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 62. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.
- 0652 N° 18.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Simon Lobet).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
ARRETE :  
Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Simon Lobet, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 49. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.
- 0653 N° 19.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue de Limbourg).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue de Limbourg, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 108. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.

**0654 N° 20.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Buttgenbach).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue Buttgenbach, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 72. Cette mesure sera matérialisée par le signal routier E9a avec panneaux additionnels XC "6 mètres" et type VIIId, ainsi qu'au moyen de marquages routiers appropriés.

**0655 N° 21.- SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES - Fête de l'Aïd El Kebir (Fête du Sacrifice) 2011 - Budget extraordinaire 2011 - Réalisation d'un centre temporaire d'abattage rituel pour ovins - Acquisition de divers équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'abattoir mobile (volet 2) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal (voir annexe page 32);

Entendu la réponse de M. le Président qui précise que la Police sera attentive à une surveillance accrue afin d'empêcher les abattages sauvages;

Entendu la réponse de M. MOSON, Echevin, qui rappelle l'historique du dossier relatif à la création d'une parcelle multiconfessionnelle et paysagère où une parcelle sera réservée aux inhumations de musulmans; M. le Gouverneur de la Province sera prochainement à nouveau saisi pour permettre de voir le projet avancer;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de marquer son accord sur l'acquisition, par la voie d'une procédure négociée sans publicité des équipements indispensables au bon fonctionnement de l'abattoir mobile d'occasion, équipements divisés en 4 lots (lots n° 15 à 18) répondant aux prescriptions du cahier des charges et des notes techniques annexés au dossier. Il charge le Collège communal de consulter les fournisseurs potentiels.

**0656 N° 22.- SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES - Fête de l'Aïd El Kebir (Fête du Sacrifice) 2011 - Budget extraordinaire 2011 - Réalisation d'un centre temporaire d'abattage rituel pour ovins - Acquisition de divers équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'abattoir mobile (volet 3) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

de marquer son accord sur l'acquisition, par la voie d'une procédure négociée sans publicité préalable du troisième volet des équipements indispensables au bon fonctionnement de l'abattoir mobile d'occasion, équipements divisés en 2 lots répondant aux prescriptions du cahier des charges et des notes techniques annexés au dossier. Il charge le Collège communal de consulter les fournisseurs potentiels.

- 0657 N° 23.- **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES - Fête de l'Aïd El Kebir (Fête du Sacrifice) 2011 - Budget extraordinaire 2011 - Réalisation d'un centre temporaire d'abattage rituel pour ovins - Acquisition de divers équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'abattoir mobile (volet 4) - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de marquer son accord sur l'acquisition, par la voie d'une procédure négociée sans publicité de la quatrième série d'équipements indispensables au bon fonctionnement de l'abattoir mobile d'occasion, équipements divisés en 11 lots (lots n° 21 à 32) répondant aux prescriptions du cahier des charges et des notes techniques annexés au dossier. Il charge le Collège communal de consulter les fournisseurs potentiels.

- 0658 N° 24.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, A.I.C. - Troisième marché d'achat groupé de l'énergie - Projet - Fixation des conditions du marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de confirmer la participation de la Ville au 3ème marché d'achat groupé d'énergie initié par l'Intercommunal "Finimo, A.I.C.";
- d'approuver le cahier spécial des charges relatif au troisième marché public de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

- 0659 N° 25.- **INTERCOMMUNALES - Foire internationale de Liège (F.I.L.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2011 - Ordre du jour - Rapport de gestion 2010 - Rapport du réviseur d'entreprises - Comptes et bilan 2010 - Décharge à donner aux administrateurs - Décharge à donner au réviseur d'entreprises - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RATIFIE :

- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2011 de l'Intercommunale Foire Internationale de Liège, S.C.R.L.;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice 2010;
- le rapport du réviseur d'entreprise pour l'exercice 2010;
- les comptes et bilan de l'exercice 2010;
- la décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.

- 0660 N° 26.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale du 28 septembre 2011 - Ordre du jour - Mission de commissaire (périodes comptables 2011-2013) - Attribution du marché - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2011 du Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L.;
- d'approuver la désignation de la S.C.P.R.L. "LM&C Lebouté, Mouhib & C°" en qualité de réviseur pour les exercices comptables 2011 à 2013;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0661 N° 27.- INTERCOMMUNALES - Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps - Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011 - Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 - Rapports et déclarations préalables - Projet de dissolution sans liquidation et de fusion par absorption de l'Intercommunale et de la S.A. "Circuit de Spa-Francorchamps" par la S.A. de droit public "le Circuit de Spa-Francorchamps" - Prise d'effet - Pouvoirs à conférer à deux administrateurs - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011 de l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps, S.C.R.L.;
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2011 tel que soumis à l'approbation des associés;
- d'approuver la décision de dissolution dans liquidation et de fusion par absorption de l'I.S.F. par la S.A. de droit public "le Circuit de Spa-Francorchamps" dont le siège social est établi à 4970 Stavelot, route du Circuit n° 55, sous le numéro d'entreprise: 0833.629.678;
- d'approuver la décision de conférer à deux administrateur de l'I.S.F. les pouvoirs pour, le cas échéant, faire constater par acte authentique la réalisation des conditions suspensives auxquelles la fusion est subordonnées, pour procéder à l'exécution des résolutions prises dans le contexte de cette fusion et pour remplir les formalités subséquentes à la fusion;

CONFIRME

que la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0662 N° 28.- CABINET DU BOURGMESTRE - Sanctions administratives - Modification de la procédure - Décision.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver les modifications proposées dans la procédure mise ne œuvre en matière de sanctions administrative à savoir :
  - l'implémentation des nouvelles technologies dans le traitement des dossiers;
  - la suppression de la signature du Président du Collège communal dans les courriers de notification des sanctions administratives;
- d'approuver la mise en œuvre de ces mesures pour une période test allant du 1er au septembre au 31 décembre 2011;
- en cas d'évaluation positive de rendre définitive ces modifications à partir du 1er janvier 2012.

- 0663 N° 29.- CABINET DU BOURGMESTRE - Sanctions administratives - Mise à disposition d'un poste de médiateur à temps plein pour l'Arrondissement judiciaire de Verviers par l'Etat fédéral - Projet de convention avec la Ville - Reconduction - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

d'approuver le projet de convention entre l'Etat fédéral et la Ville dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral.

- 0664 N° 30.- SERVICE DE PREVENTION - L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) - Convention 2010 entre le Service Public Fédéral Justice et la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

ADOPTE

la nouvelle convention 2010 telle que proposée par M. le Ministre de la Justice.

**0665 N° 31.- SERVICE DE PREVENTION - L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) - Convention 2011 entre le Service Public Fédéral Justice et la Ville - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la nouvelle convention 2011 telle que proposée par M. le Ministre de la Justice.

**0666 N° 32.- SERVICE DE PREVENTION - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention - Rapport financier du premier semestre 2011.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents;

APPROUVE

le rapport financier du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2011.

**0667 N° 33.- SERVICE DE PREVENTION - Contingent complémentaire Gardiens de la paix - Rapport financier du premier semestre 2011.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. le Président;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le rapport financier du projet Gardiens de la Paix - contingent complémentaire - pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2011.

**0668 N° 34.- URBANISME - Les Pâturages - Redressement du sentier vicinal n° 38 - Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Gouvernement Wallon - Adoption provisoire.**

Par 21 voix contre 9,

PROPOSE :

- le redressement du sentier vicinal n° 38, au droit du permis de lotir notamment sur les parcelles sises en 9ème Division, section A, n° 70C et 71B, par l'incorporation au domaine public d'une emprise de 206 m<sup>2</sup>, conformément au projet d'alignement joint au dossier dressé par la S.A. "Bureau Boland-Tailleur & Associé", en date du 5 mai 2011;
- l'acquisition de l'emprise à titre gratuit et pour raison d'utilité publique.

**0669 N° 35.- URBANISME - Les Pâturages, rues Frantz Poussard et de Grand-Rechain - Elargissement des chemins vicinaux n° 38 et n° 3 - Loi du 10 avril 1841 - Proposition à soumettre au Collège provincial - Adoption provisoire.**

Par 21 voix contre 9,

PROPOSE :

- l'élargissement du chemin vicinal n° 38 et du chemin vicinal n° 3, au droit du permis de lotir notamment sur les parcelles sises en 9ème Division, section A, n° 70C et 76D, au droit des propriétés "Primabel" n° 201A, 209F2 et 211B, rues Frantz Poussard et de Grand-Rechain, par l'incorporation au domaine public quatre emprises de respectivement 189 m<sup>2</sup>, 270 m<sup>2</sup>, 576 m<sup>2</sup> et 759 m<sup>2</sup>, soit un total de 1794 m<sup>2</sup>, conformément au projet d'alignement joint au dossier dressé par la S.A. "Bureau Boland-Tailleur & Associé", en date du 5 mai 2011;
- l'acquisition de l'emprise à titre gratuit et pour raison d'utilité publique.

**0670 N° 36.- URBANISME - Règlement communal d'urbanisme - Prorogation du délai de liquidation du subside - Approbation.**



A l'unanimité des suffrages des membres présents.

SOLLICITE

une prolongation du délai de liquidation de la subvention relative au règlement communal d'urbanisme pour une durée de 3 ans à compter du mois de septembre 2011.

**0671 N° 37.- CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 30 juin 2011.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

PREND POUR NOTIFICATION

le procès-verbal de vérification de la caisse communale constatant, à la date du 30 juin 2011, une encaisse en espèces de 10.880,13 € conforme aux pièces comptables vérifiées.

**0672 N° 38.- CENTRE CULTUREL REGIONAL VERVIETOIS, A.S.B.L. - Contrat-programme 2009-2012 - Prorogation d'un an - Approbation.**

Entendu l'exposé de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale, qui trouve que le C.C.R. est sur la bonne voie et elle conclut qu'elle est aujourd'hui très fière de l'outil;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui se réjouit de voir l'avancement de ce dossier de façon positive. Il salue les efforts de tous;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

l'avenant n° 1 ci-annexé du contrat-programme 2009-2012 passé entre la Communauté Française de Belgique, l'A.S.B.L. "Centre Culturel Régional Verviétois", la Province de Liège et la Ville.

**0673 N° 39.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Centre Musical Guillaume Lekeu - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Centre Musical Guillaume Lekeu" sous forme de mise à disposition gratuite de locaux à l'école Maurice Heuse, rue de Séroule et estimé à 20,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**0674 N° 40.- ECOLES FONDAMENTALES COMMUNALES - Restructuration - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

la décision du Collège communal du 19 août 2011 relative à la restructuration des écoles communales.

**0675 N° 41.- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE - Acquisition d'équipement et de mobilier - Projet - Fixation des conditions du marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

le cahier spécial des charges joint au dossier établi par le Service de l'Instruction publique;

DECIDE

de recourir à un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir du mobilier en vue de renouveler et compléter le mobilier de classes de l'enseignement fondamental ordinaire. La dépense totale estimée à 20.000,00 € T.V.A. comprise, sera imputée à charge du crédit inscrit au budget communal 2010 - Service extraordinaire - allocation 720/744/51/20117443 "Achat d'équipement et de mobilier scolaires".

**0676 N° 42.- ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE - Acquisition d'équipement et de mobilier - Projet - Fixation des conditions du marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le cahier spécial des charges joint au dossier établi par le Service de l'Instruction publique, puis

DECIDE

de recourir à un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir du mobilier en vue de renouveler et compléter le mobilier de classes de l'enseignement primaire spécialisé. La dépense totale estimée à 6.000,00 € T.V.A. comprise, sera imputée à charge du crédit inscrit au budget communal 2011 - Service extraordinaire - allocation 751/744/51/20117443 "Achat d'équipement et de mobilier scolaires".

**0677 N° 43.- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAL - Personnel - Répartition des périodes subventionnables d'emplois de surveillant(e)s-éducateur(trice)s.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

comme suit, la répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire de Verviers et l'Académie des Beaux-Arts :

- 63 périodes pour le Conservatoire de Verviers;
- 18 périodes pour l'Académie des Beaux-Arts.

**0678 N° 44.- ACADEMIE DES BEAUX-ARTS - Acquisition de matériel informatique - Projet - Fixation des conditions des marchés.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de recourir à des marchés distincts de fourniture par procédure négociée sans publicité en vue d'acquérir des logiciels "Creative Suite Adobe 5", une imprimante laser couleur A3 et un PC complet avec logiciel bureautique, chaque poste constituant un marché séparé;

APPROUVE

les cahiers spéciaux des charges joints au dossier et établis par le Service de l'Instruction publique.

**0679 N° 45.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Acquisition d'un piano de concert - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le cahier spécial des charges joint au dossier établi par le Service de l'Instruction;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par appel d'offre général en vue d'acquérir un piano de concert.

**0680 N° 46.- CERCLE VERVIA, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2010-2011 et budget 2011-2012 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

les comptes de la saison 2010-2011 et le budget 2011-2012 de l'A.S.B.L. "Cercle Vervia".

**0681 N° 47.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Centre de formation des jeunes joueurs de football, A.S.B.L. - Octroi de subsides - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

d'accorder une aide de 43.000,00 € en faveur de l'A.S.B.L. "R.C.S. Verviers" et de 43.000,00 € en faveur de l'A.S.B.L. "Centre verviétois de formation des jeunes footballeurs".

**0682 N° 48.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Comité des Fêtes de Lambermont, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer, en 2011, une subvention de 250,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Comité des Fêtes de Lambermont";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

**0683 N° 49.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Le Cap, A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'A.S.B.L. "Le Cap" sous forme d'une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente du 1er étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y organiser une projection vidéo le 2 juillet 2011 et de la cafétéria du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y présenter une exposition de photographies, du 2 au 10 juillet 2011;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

**0684 N° 50.- REGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2010 et budget 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

les comptes annuels 2010 (résultat : solde trésorerie de + 122.406,85 €) et le budget 2011 (solde : 2.033,00 €) de l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers".

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, ~~AYDIN~~ et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN, DETHIER, REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**0685 N° 51.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Régie des quartiers de Verviers, A.S.B.L. - Octroi de subventions sous forme d'argent et autres - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers" sous forme de mise à disposition et de collaboration d'agents communaux et estimée à 69.120,94 € pour l'exercice 2011;
- d'accorder une aide à l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers" sous forme de mise à disposition gracieuse de locaux et estimée à 12.000,00 € pour l'exercice 2010;
- d'accorder une aide à l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers" sous forme d'une garantie bancaire de 67.000,00 €
- d'appliquer, vu des montants de ces subventions, le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

**0686 N° 52.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse, A.S.B.L. - Octroi d'un subside indirect - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse de l'Arrondissement de Verviers" sous forme de mise à disposition de matériel et de personnel communal dans le cadre de l'organisation de "Roulez Jeunesse" le 20 septembre 2011, estimée à 4.528,00€
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités et annuellement ses comptes annuels.

**0687 N° 53.- BUDGET COMMUNAL 2011 - MM. BIQUET L. et LAMBERT Q. (participation au 4L Trophy 2011) - Octroi d'un subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à MM. BIQUET et LAMBERT;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

**0688 N° 54.- GESTION LOGEMENT VERVIERS - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.), A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2010 et budget 2011 - Approbations.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

les comptes annuels 2010 (résultat : boni de 38.325,70 €) et le budget 2011 (résultat: boni de 14.138,27 €) de l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale".

**0689 N° 55.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Agence Immobilière Sociale (A.I.S.), A.S.B.L. - Octroi de subventions sous forme d'argent et autres - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une première subvention directe de 12.150,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale";
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale" sous forme de mise à disposition gracieuse de locaux et d'intervention dans les frais d'énergie estimée à 6.600,00 € pour l'exercice 2011;
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale" sous forme d'un subside "Convention 1er emploi - plan Rosetta", au bénéfice d'un équivalent mi-temps, estimée à 15.224,50 €;
- de confirmer son aide à l'A.S.B.L. "Agence Immobilière Sociale" sous forme de la tenue de son secrétariat social, estimée à 1.000,00 €

**0690 N° 56.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Spintay n° 102 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation.**

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page 33);

Par 28 voix contre 3,

DECIDE :

- d'acquérir de gré à gré l'immeuble sis rue Spintay n° 102 dont référence cadastrale première division, section A, n° 1011b, de M. et Mme DUMAN-DUMAN, au prix de 128.650,00 €;
- d'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire 2011 sous l'allocation n° 421/735-60/-09 -20097355 et financée par emprunt et subsides;
- de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

**0691 N° 57.- GESTION IMMOBILIERE - Quartier des Linaigrettes - Terrain "les Barres" - Projet de création d'une aire sportive - Projet de convention d'emphytéose à conclure entre Logivesdre et la Ville.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le projet de bail emphytéotique à intervenir avec Logivesdre, en vue de la création d'une aire sportive sur un terrain cadastré 4ème Division, section A, n° 660 M 14 d'une superficie de 615 m<sup>2</sup>, et

DECIDE

que l'emphytéose est consentie moyennant le paiement d'un canon annuel d'1,00 € symbolique pour une durée de 99 ans et déclare la présente emphytéose d'utilité publique.

**0692 N° 58.- GESTION IMMOBILIERE - Location - Immeuble sis rue de la Montagne n° 81 - Nouvelle convention - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le projet de convention de mise à disposition de l'immeuble sis rue de la Montagne n° 81 au profit de l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes de Hodimont".

**0693 N° 59.- GESTION IMMOBILIERE - Location - Immeuble sis rue de la Montagne n° 81 - Nouvelle convention - Estimation du subside - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes de Hodimont" sous forme de mise à disposition de l'immeuble sis rue de la Montagne n° 81 et estimée à 2.343,24 €/an;

- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0694 N° 60.- GESTION IMMOBILIERE - Location - Appartement sis rue des Raines n° 17 (2ème étage) - Ratification.**

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page 33);

Par 28 voix pour et 3 abstentions.

APPROUVE

le projet de bail à intervenir avec M. COQUELLE, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er août 2011, d'un appartement situé au 2ème étage de la rue des Raines n° 17, moyennant paiement d'un loyer de 3.600,00 €/an, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 600,00 €

**0695 N° 61.- GESTION IMMOBILIERE - Location - Appartement sis rue des Raines n° 17 (rez-de-chaussée) - Approbation.**

Par voix 28 et 3 abstentions.

APPROUVE

le projet de bail à intervenir avec Mme LAVERGNE, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er septembre 2011, d'un appartement situé au rez-de-chaussée de la rue des Raines n° 17, moyennant paiement d'un loyer de 3.000,00 €/an, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à deux mois de loyer, soit 500,00 €

**0696 N° 62.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Compagnie Fabienne Henrot, A.S.B.L. - Octroi d'un subside sous forme d'argent - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE

d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Compagnie Fabienne Henrot".

**0697 N° 63.- LES AMIS DE LA CRECHE-GARDERIE KANGOUROU, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2010 et budget 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

les comptes 2010 (résultat: 12.131,00 €) et le budget 2011 (résultat: 180,00 €) de l'A.S.B.L. "Les Amis de la Crèche-Garderie Kangourou".

**0698 N° 64.- SERVICE DE SANTE MENTALE (A.V.A.T.), A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2010 et budget 2011 - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

les comptes 2010 (résultat: -141.086,12 €) et le budget 2011 (résultat: 48.486 €) de l'A.S.B.L. "Service de Santé Mentale (A.V.A.T.)".

**0699 N° 65.- SECRETARIAT DES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL - Composition, financement, mode de recrutement, statut, rémunération, indemnité.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le règlement relatif à la composition, au financement, au mode de recrutement, la rémunération et l'indemnité du secrétariat des membres du Collège communal.

- 0700** N° 66.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Cadre organique - Modification.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de modifier, comme ci-après, le cadre du personnel administratif, avec effet au 1er septembre 2011.
- 0701** N° 67.- **PERSONNEL COMMUNAL - Conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière - Modifications des conditions et des jurys.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de modifier, comme ci-après, les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière du personnel communal, avec effet au 1er septembre 2011.
- 0702** N° 68.- **PERSONNEL COMMUNAL - Statut pécuniaire du personnel communal (grades légaux et personnel enseignant exceptés) - Modification.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de modifier, comme ci-après, le statut pécuniaire applicable au personnel communal en y incluant l'échelle de traitement B.4 attachée au grade de gradué spécifique en chef (informaticien) et en apportant quelques corrections au tableau "Personnel administratif et assimilé", et ce, avec effet au 1er septembre 2011.
- 0703** N° 69.- **PERSONNEL COMMUNAL - Statut administratif applicable au personnel communal - Modifications.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
de modifier, comme ci-après, le statut administratif applicable au personnel communal avec effet au 1er septembre 2011.
- 0704** N° 70.- **PERSONNEL COMMUNAL - Règlement de travail - Adoption.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
DECIDE  
d'adopter le règlement de travail applicable au personnel communal, avec effet au 1er octobre 2011.
- 0705** N° 71.- **CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Travaux de rénovation de la toiture (versant "côté cimetièrè") - Intervention communale.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents.  
EMET UN AVIS FAVORABLE  
sur le projet de travaux de restauration de l'église Saint-Nicolas tel que remis actuellement,  
DECIDE  
de fixer l'intervention financière de la Ville dans le coût envisagé au montant de 30.000,00 € à allouer à la fabrique d'église concernée.
- 0706** N° 72.- **CULTES - Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert - Budget 2011 - Avis à émettre.**  
Par 28 voix et 3 abstentions.  
EMET UN AVIS FAVORABLE  
à l'approbation du budget 2011 de l'église Saint-Antoine/Saint-Hubert.
- 0707** N° 73.- **CULTES - Eglise Marie-Médiatrice - Budget 2011 - Modifications budgétaires n° 1 - Avis à émettre.**

Par 28 voix et 3 abstentions,

**EMET UN AVIS FAVORABLE**

à l'approbation des modifications budgétaires n° 1 apportées par le Conseil de Fabrique de l'église Marie-Médiatrice à son budget 2011.

---

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, ~~AYDIN~~ et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSN, ~~DETHIER, REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

0708

**N° 74.- PLAN HIVER 2011-2012 - Centrale de marchés pour la fourniture de produits de déneigement mis en place par la Province de Liège - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui précise que les mesures peuvent paraître extraordinaires mais le C.D.H. pense utile de prendre ses précautions en la matière au vu des conséquences de l'hiver passé. Le prix et les garanties sont suffisants selon lui, mais il faut suffisamment de volumes de stockage en nos bureaux;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de mandater la Province de Liège, au nom de la Ville, pour l'attribution dans le cadre d'une centrale de marchés relatif à l'acquisition de sel de déneigement pour les besoins des communes;
- d'approuver le cahier spécial des charges appelé à régir, par voie d'adjudication publique avec publication européenne, le marché en cause;
- d'approuver le texte de la convention de partenariat entre la Province de Liège et la Ville;
- de fixer les besoins de la Ville à 400 tonnes en vrac de chlorure de sodium à granulométrie étalée - sel calibre 0/5 mm et ce, pour l'hiver 2011-2012;
- d'utiliser les crédits permettant cette dépense et inscrits au budget ordinaire 2011 sur les allocations 421/140-13 et 421/140-13/ -01;
- que le Collège communal marquera son accord sur l'attribution de ce marché avant que le Collège provincial ne procède à son attribution définitive et à sa notification.

0709

**N° 75.- VOIRIE - Rue Haute Crotte - Echange, à titre gratuit, de parcelles entre la S.A. TRAITEX et la Ville - Projet d'acte - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'acquérir auprès de la S.A. "Traitex", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 14, lot n° 3.2., reprise sous liseré bleu, pour une superficie de 261m<sup>2</sup>, constituant un talus, afin de l'incorporer au domaine public communal en zone d'espaces verts;
- d'acquérir auprès de la S.A. "Traitex", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, trois emprises dans la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 1E3, lots n° 3.1, 3.3 et 3.4, pour une contenance de 32m<sup>2</sup>, 10m<sup>2</sup> et 1m<sup>2</sup>, reprises sous liseré bleu, en vue de les incorporer dans le domaine public communal;



- de céder à la S.A. "Traitex", sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, deux excédents de voirie de la parcelle cadastrée 4ème Division, Section B, n° 5M, lots n° 4.1 et 4.2, pour une superficie de 2m<sup>2</sup> et 17m<sup>2</sup>, repris sous liseré vert;

et ce, sur base du plan dressé, le 2 octobre 2009, par la S.P.R.L. "Dupont géomètre & Cie";

**APPROUVE**

le projet d'acte dressé et transmis, par courrier du 24 mai 2011, par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, ~~AYDIN~~ et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0710

**N° 76.- BATIMENTS SCOLAIRES - Conservatoire de Verviers - Installation de vidéo-surveillance - Projet - Fixation des conditions de marché.**

Entendu l'intervention de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe pages 33 & 34);

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui précise que le but poursuivi est de sécuriser les élèves qui suivent les différents cours;

Par 30 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 183-11 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Conservatoire de Verviers - Installation de vidéo-surveillance", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.740,00 € hors T.V.A., ou 9.365,40 € T.V.A. 21% comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0711

**N° 77.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Hougnés - Remplacement des châssis de fenêtres et de portes - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver les cahiers spéciaux des charges n° 188-02 lot 01 et n° 188-02 lot 02 et le montant global réactualisé estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Hougnés - Remplacement des châssis de fenêtres et de portes", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers spéciaux des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant global réactualisé estimé s'élève à 205.813,07 € hors T.V.A., ou 249.033,81 € T.V.A. 21 % comprise, à savoir :
- 180.261,92 € hors T.V.A., ou 218.116,92 € T.V.A. 21 % comprise, pour les châssis en aluminium;
- 25.551,15 € hors T.V.A., ou 30.916,89 € T.V.A. 21 % comprise, pour les châssis de portes;
- de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché;

- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Ministère de la Communauté Française, rue de Serbie n° 44, 4ème étage à 4000 Liège;
- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - DGO4 - Département de l'Energie et du Bâtiment durable;
- de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national;
- d'inscrire le montant nécessaire au budget extraordinaire, après réception de la promesse de subsides;

## MAINTIENT

pour le surplus, les termes de sa délibération du 3 mai 2004.

**0712 N° 78.- BATIMENTS COMMUNAUX - Plaine Deru - Réfection de la toiture du bâtiment - Ratification - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## RATIFIE :

- le projet n° 201-10/01 et le montant estimé du marché "PLAINE DERU - Réfection de la toiture du bâtiment (2ème phase)". Le montant estimé s'élève à 2.936,20 € T.V.A. comprise;
- le choix de la procédure négociée sans publicité au sens de l'article 17 §2 2°a de la loi du 24 décembre 1993 comme mode de passation du marché.

**0713 N° 79.- POLITIQUE DE L'EMPLOI - Partenariat entre la Ville et le FOREM de Verviers dans le cadre de l'organisation de la "Semaine de l'Emploi" - Convention - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et le FOREM de Verviers dans le cadre de la "Semaine de l'Emploi" organisée le 13 octobre 2011.

**0714 N° 80.- POLITIQUE DE L'EMPLOI - Partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. "IDEES" dans le cadre de l'organisation du premier Salon de l'Economie sociale à Verviers - Convention - Adoption.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

de marquer un accord sur cette convention.

**0715 N° 81.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Fosoder, S.C.R.L. - Formalisation de l'octroi de subside numéraire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à la S.C.R.L. "Fosoder";
- d'appliquer en partie le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions en exigeant du bénéficiaire de justifier la destination de ce subside via l'envoi de son rapport d'activités et ses comptes annuels 2010.

**0716 N° 82.- BUDGET COMMUNAL 2011 - Agence locale pour l'Emploi, A.S.B.L. - Subventions - Formalisation de l'octroi de subside numéraire (journée des "Rencontres pour l'Emploi").**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 2.500,00 € sous forme d'argent à l'A.L.E.;
- d'appliquer en partie le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions en exigeant du bénéficiaire de justifier la destination de ce subside via l'envoi de son rapport d'activités et ses comptes annuels 2010.

**0717 N° 83.- INFORMATIQUE - Virtualisation - Acquisition de serveurs - Phase 3 - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique dans son rapport du 28 juin 2011,

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 40.000,00 € T.V.A. comprise (33.057,86 € hors T.V.A.).

**0718 N° 84.- INFORMATIQUE - Achat de P.C. - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 28 juin 2011,

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 4.000,00 € T.V.A. comprise (3.305,79 € hors T.V.A.).

**Question orale de M. PITANCE, Conseiller communal, sur la politique du logement à Verviers.**

Entendu la question orale de M. PITANCE, Conseiller (voir annexe pages 35 & 36);

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin (voir annexe pages 37 & 38);

Entendu l'intervention de M. PITANCE qui regrette la situation car on est en droit d'attendre un règlement mieux bétonné et le problème est que l'on a ouvert la brèche à un problème plus grand;

Entendu la réponse de M. BREUWER qui rappelle que le règlement a été adapté et mieux motivé, notamment au regard des objections des opposants.

**Question orale de Mlle DUMOULIN, Conseillère communale, sur la problématique des gobelets en plastique (FIESTACITY).**

Entendu la question orale de Mme DUMOULIN, Conseillère (voir annexe page 34);

Entendu la réponse de M. le Président qui rappelle que cette activité est organisée par la R.C.A.;

Entendu les réponses de Melle TARGNION en sa qualité d'organisatrice. Elle confirme que l'organisation a déjà examiné cette possibilité. Le problème aujourd'hui se situe au niveau de la consommation d'eau pour nettoyer les gobelets. Il faut reconnaître que l'impact écologique peut devenir plus important si le nettoyage des gobelets devient trop important. L'activité en plein centre-ville implique aussi une collaboration avec les brasseries qui vendent une même proportion de boissons que l'organisation. Elle confirme sa volonté de poursuivre l'analyse pour rendre le festival encore plus propre et plus écologique.

**Question orale de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., sur les contacts entre les citoyens et les Maisons de Police.**

Entendu la question orale de M. ELSEN, Conseiller (voir annexe page 39);

Entendu la réponse du Président qui reconnaît que, pour l'heure, le choix avait été opéré en 2002 de ne pas équiper les maisons de police d'adresses mail. Le but était de centraliser la réception des mails sur une seule adresse qui était dépouillée par le Secrétariat de direction. Depuis, on constate que le citoyen a de plus en plus recours aux envois par mail et la Zone s'est interrogée sur la possibilité d'évoluer. Un groupe de travail a été organisé et il proposera bientôt des réformes dans le sens souhaité par M. ELSÉN. On pourrait aller jusqu'à donner une adresse mail par équipe de quartier.

Entendu l'intervention de M. ELSÉN qui confirme que les besoins et les comportements ont changé en 10 ans et il s'agit ici de l'image de la police mais aussi de la facilitation de la charge pour les policiers.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES.**

**ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 10,** après approbation des résolutions prises au cours des séances des 30 mai et 27 juin 2011.

\*\*\*\*\*

Est approuvé, en cette séance du 24 octobre 2011, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA